

DCG

2^e année



Tout l'entraînement



- ▶ **DCG 2** Droit des sociétés
- ▶ **DCG 4** Droit fiscal
- ▶ **DCG 5** Économie contemporaine
- ▶ **DCG 6** Finance d'entreprise
- ▶ **DCG 10** Comptabilité approfondie

Élise Grosjean-Leccia

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 2, lycée Gaston Berger, Lille

Anaïs Brenot-Mérite

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 2, lycée Le Castel, Dijon

Christine Ameloot

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 4, lycée Les Eaux Claires, Grenoble

Josiane Coquet

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 5, lycée Édouard Gand, Amiens

Gilles Meyer

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 6, lycée Bréquigny, Rennes

Lucrece Ganet-Mattei

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 10, lycée Ozenne, Toulouse

Ida Holcblat

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 10, lycée Henri Bergson, Angers

en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

p. 12 : © goal by LAFS from the Noun Project ; © Mission by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 14 : © firm by Nithinan Tatah from the Noun Project ; p. 16 : © Third Party by priyanka from the Noun Project ; © Partner by Alice Design from the Noun Project ; p. 40 : © law scale by DinosoftLab from the Noun Project ; © File by Bin Ching from the Noun Project ; © increase by dilayorganci from the Noun Project ; p. 41 : © Private Group by Gregor Cresnar from the Noun Project ; © Partner by Alice Design from the Noun Project ; © Judgement by Bruno Gätjens González from the Noun Project ; p. 42 et 44 : © Caution by Markus from the Noun Project ; p. 65 : © Percent by Fraser Ferguson from the Noun Project ; © complete by Adrien Coquet from the Noun Project ; © id by ibrandify from the Noun Project ; © Location by Three Six Five from the Noun Project ; © Processing by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 67 : © here by Leszek Pietrzak from the Noun Project ; © Agriculture by twist.glyph from the Noun Project ; © Agriculture by twist.glyph from the Noun Project ; © Cow by Jhonatan from the Noun Project ; © Milk by Nhor from the Noun Project ; p. 70 : © Expansion by Alice Design from the Noun Project ; © democracy by Viral faisalovers from the Noun Project ; © foundational by priyanka from the Noun Project ; © rules by jngll from the Noun Project ; p. 72 : © responsibility by ProSymbols from the Noun Project ; © Common ground by Silviu Ojog from the Noun Project ; © management by Vectors Point from the Noun Project ; © exchange by Jonathan D'Mello from the Noun Project ; © Crowdfunding by Alice Design from the Noun Project ; p. 99 : © agreement by Gan Khoon Lay from the Noun Project ; © insurance by Vadim Solomakhin from the Noun Project ; © cure by Ayub Irawan from the Noun Project ; p. 99 : © agreement by Gan Khoon Lay from the Noun Project ; © law scale by DinosoftLab from the Noun Project ; © agreement by faisalovers from the Noun Project ; © Planning by Justin Blake from the Noun Project ; © endless by Andrejs Kirma from the Noun Project ; © deadline by DinosoftLab from the Noun Project ; © Empty by Rflor from the Noun Project ; © Weight by styleku from the Noun Project ; © Europe Flag by Xinh Studio from the Noun Project ; p. 161 : © more than or equal by Hasan from the Noun Project ; p. 167 : © calculate by AFY Studio from the Noun Project ; p. 183 : © Wood by Michael Senkow from the Noun Project ; p. 221 : © Value by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 225 : © legislation by Silviu Ojog from the Noun Project ; © taxes by Larea from the Noun Project ; © progress by Gregor Cresnar from the Noun Project ; © rocket launch by Vectors Market from the Noun Project ; p. 249 : © Energy by Fahmi from the Noun Project ; © Agriculture by Vectors Point from the Noun Project ; © Pie Chart by leo-graph.com from the Noun Project ; © harvesting by Gan Khoon Lay from the Noun Project ; © field by Vectors Point from the Noun Project ; © progress 10% by Roberto Chiaveri from the Noun Project ; © uncle by priyanka from the Noun Project ; © bill by luca fruzza from the Noun Project ; © Health by Delwar Hossain from the Noun Project ; p. 252 : © Paris City by Hawraa Alsalmán from the Noun Project ; © EU by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 257 : © euro coin by Alfredo @ IconsAlfredo.com from the Noun Project ; © Children Welfare Group by Gan Khoon Lay from the Noun Project ; © Ecology by BomSymbols from the Noun Project ; p. 287 : © enlarge by ProSymbols from the Noun Project ; © go in by Jordan Alfarishy from the Noun Project ; © goods by Adrien Coquet from the Noun Project ; © people by Wilson Joseph from the Noun Project ; © service by Aneque Ahmed from the Noun Project ; © Euro Circulation by Luis Bauer from the Noun Project ; p. 315 : © Check by Duncan Cleary from the Noun Project ; p. 317 : © care by Dev Patel from the Noun Project ; © Candidate by Nubaia Karim Barsha from the Noun Project ; © Handicap by Delwar Hossain from the Noun Project ; p. 365 : © Value by Gregor Cresnar from the Noun Project ; © Value by Gregor Cresnar from the Noun Project ; p. 368 : © analysing chart by Weltenraser from the Noun Project ; © funding by Adrien Coquet from the Noun Project ; © simulation by Eucalypt from the Noun Project ; p. 370 : © zero by Rflor from the Noun Project ; © transaction by Anagaja Design from the Noun Project ; © decrease by Lakshisha from the Noun Project ; p. 392 : © financial hierarchy by ProSymbols from the Noun Project ; p. 460 : © different by Adrien Coquet from the Noun Project ; © replace by Adrien Coquet from the Noun Project ; © Caution by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 462 : © management by Gerald Wildmoser from the Noun Project ; © Add User by Wilson Joseph from the Noun Project ; © Money by asianson.design from the Noun Project ; © increase by Wichai Wi from the Noun Project ; © Research by Richard from the Noun Project ; © development by Gregor Cresnar from the Noun Project ; p. 554 : © buy by Arthur Shlain from the Noun Project ; © production by Adrien Coquet from the Noun Project ; © Free by Alice Design from the Noun Project ; p. 555 : © Refresh by Riccardo Biasibetti from the Noun Project

Maquette : Yves Tremblay
Mise en page : Nord Compo

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



Les liens proposés tout au long de ce livre sont des compléments d'information. Vous pouvez soit flasher les QR-codes, soit copier-coller les URL raccourcies dans votre navigateur. Ces liens resteront valables durant toute la période de commercialisation de l'ouvrage. Toutefois, nous ne pouvons en garantir la pérennité dans la mesure où les pages auxquelles ils renvoient sont la propriété des sites qui les hébergent.

© Dunod, 2021
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-082945-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	XI
Table de correspondance Programme-Sujets	XII

UE2 - Droit des sociétés

Sujet 1. Les sociétés de François Prudent 3

Énoncé	4
Dossier ① Raison d'être et entreprise à mission.....	5
Dossier ② Commissaire aux comptes et droit pénal	5
Dossier ③ Responsabilités en SNC.....	6
Dossier ④ Difficultés des entreprises	6
Savoirs essentiels	12
① Raison d'être et entreprise à mission	12
② La nomination et le rôle du CAC depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte	12
③ La responsabilité pénale	14
④ L'obligation des associés au passif social.....	15
⑤ Les pouvoirs des dirigeants de SNC.....	16
⑥ Le fonctionnement des SARL.....	16
⑦ La dissolution des SARL et des sociétés par actions.....	17
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	18

Sujet 2. Auditia 33

Énoncé	34
Dossier ① Fonctionnement de la SARL	34
Dossier ② Cession de parts sociales.....	35
Dossier ③ Composition du conseil d'administration.....	36
Savoirs essentiels	40
① Le cumul du mandat social avec un contrat de travail salarié dans la SARL.....	40
② L'augmentation de capital par apport en nature dans la SARL.....	40
③ Le contrôle des conventions réglementées en SARL.....	40
④ Le gérant de SARL	41
⑤ Les conditions légales d'émission d'un emprunt obligataire par une SARL.....	42
⑥ L'offre au public de titres	42
⑦ Les opérations sur titres entre associés de SARL	43
⑧ La composition du conseil d'administration d'une SA	44
⑨ Le cumul des mandats et la rémunération du directeur général de SA.....	44
⑩ Le cumul d'un mandat d'administrateur et d'un contrat de travail dans la SA	45
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	46

Sujet 3. La Bécane à Jules/Le Mont-des-Vents/ SELARL d'avocats

Énoncé	57
Dossier ① La Bécane à Jules, de l'association à la société coopérative	58
Dossier ② Le Mont-des-Vents, du GAEC à l'EARL	59
Dossier ③ Une SELARL d'avocats	60
Savoirs essentiels	70
① Économie sociale et solidaire (ESS)	70
② Sociétés agricoles	71
③ Utilité de la SELARL	72
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen	73

Sujet 4. Textiles de la Dunière (TLD)

Énoncé	85
Dossier ① Une SAS en difficulté	86
Dossier ② Une reprise de la société par les salariés : création d'une Scop	87
Dossier ③ La SCI Fauquignon Bois Chéri	88
Savoirs essentiels	98
① Entreprises en difficulté	98
② Économie sociale et solidaire (ESS)	100
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen	102

UE4 – Droit fiscal

Sujet 1. SARL Infopro

Énoncé	117
Dossier ① Taxe sur la valeur ajoutée en régime partiel	118
Dossier ② Imposition des bénéficiaires	119
Dossier ③ Impôt sur le revenu et gestion de la rémunération des associés	120
Savoirs essentiels	121
① Régimes partiels en matière de TVA	128
② Qualification fiscale des opérations courantes en matière de TVA	130
③ Subventions	130
④ Processus de calcul de l'impôt sur le revenu	132
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen	133

Sujet 2. SARL Champagne Daniel Dumont

Énoncé	147
Dossier ① Travaux divers relatifs à la TVA	148
Dossier ② Analyse des plus ou moins-values de l'exercice	149
Dossier ③ Imposition des bénéficiaires et réduction d'impôt	150
Dossier ④ Imposition des bénéficiaires et choix du régime fiscal	151

Savoirs essentiels	161
① Les amortissements différés	161
② Les régularisations de TVA sur les cessions d'immobilisation usagées	163
③ Les amortissements sur les véhicules de tourisme.....	164
④ Les subventions d'investissement sur immobilisations non amortissables sans clause d'inaliénabilité	165
⑤ Le processus de répartition du résultat fiscal BIC dans le cadre des sociétés de personnes	167
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	168
Sujet 3. SNC Revet'Bois	181
Énoncé.....	182
Dossier ① Établissement et contrôle de la déclaration de TVA.....	184
Dossier ② Conséquences sur le résultat fiscal des événements survenus au cours de l'exercice en matière de plus-values professionnelles et simulations.....	184
Dossier ③ Simulation du montant de l'IFI d'Antoine Etzchubez.....	185
Savoirs essentiels	192
① TVA : les régimes des livraisons à soi-même (LASM).....	192
② TVA : le régime des acquisitions intracommunautaires de biens (AIC)	193
③ Les plus-values professionnelles en régime BIC : modalités d'imposition.....	194
④ L'impôt sur la fortune immobilière (IFI).....	195
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	196
UE5 - Économie contemporaine	
Sujet 1. La révolution numérique et le système économique américain	209
Énoncé.....	210
Dossier ① Analyse d'un dossier documentaire	211
Dossier ② Question problématisée	211
Savoirs essentiels	220
① La mesure de la richesse produite et la répartition primaire des revenus.....	220
② La tertiarisation de l'économie.....	221
③ Les formes de concurrence.....	222
④ La régulation de la concurrence	223
⑤ L'économie de marché, l'économie mixte et le libéralisme économique	226
⑥ Le rôle de l'État dans la régulation de l'économie	226
⑦ Le marché du travail et sa polarisation.....	227
⑧ Les cycles économiques et la destruction créatrice	229
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	231

Sujet 2. Méthanisation et développement durable	243
Énoncé	244
Dossier ❶ Analyse d'un dossier documentaire	244
Dossier ❷ Question problématisée	245
Savoirs essentiels	252
❶ Décentralisation, construction européenne et principes de proportionnalité et de subsidiarité	252
❷ PIB et VA : les limites de ces indicateurs de richesse.....	253
❸ Régulation de l'économie par la politique monétaire.....	253
❹ Modes de financement de l'économie et formes émergentes	254
❺ Impact du progrès technique sur la croissance	255
❻ Inégalités et redistribution.....	258
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	260
Sujet 3. Brexit et position commerciale de la France	273
Énoncé	274
Dossier ❶ Analyse d'un dossier documentaire	274
Dossier ❷ Question problématisée	275
Savoirs essentiels	283
❶ Les indicateurs économiques autres que le PIB	283
❷ L'analyse de la situation extérieure d'un pays et l'interprétation des soldes de la balance des paiements.....	284
❸ La mondialisation et l'attractivité des territoires	285
❹ La construction européenne et le marché unique	286
❺ Le Libre-échange et le protectionnisme	288
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	290
Sujet 4. Crise de la Covid-19 et croissance potentielle	301
Énoncé	302
Dossier ❶ Analyse d'un dossier documentaire	302
Dossier ❷ Question problématisée	303
Savoirs essentiels	313
❶ PIB et équilibre Ressources-Emplois	313
❷ Épargne et déterminants de l'épargne.....	313
❸ Consommation.....	315
❹ Investissement	316
❺ Politiques économiques et protection sociale	316
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	319

UE6 – Finance d’entreprise

Sujet 1. Frigoma – Hélios	333
Énoncé.....	334
Dossier ❶ Diagnostic financier.....	334
Dossier ❷ Investissement.....	334
Dossier ❸ Placement des excédents de trésorerie.....	335
Savoirs essentiels.....	342
❶ La notion de flux de trésorerie.....	342
❷ La trésorerie, concept central du diagnostic financier.....	342
❸ Les tableaux de flux de trésorerie.....	343
❹ La capacité d’autofinancement (CAF).....	343
❺ Les critères financiers de sélection d’un investissement.....	344
❻ La rentabilité et le risque d’une action.....	345
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d’examen.....	346
Sujet 2. Bobois – Usimat	355
Énoncé.....	356
Dossier ❶ Diagnostic financier.....	356
Dossier ❷ Gestion du besoin en fonds de roulement d’exploitation.....	356
Dossier ❸ Marchés financiers.....	357
Savoirs essentiels.....	365
❶ Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	365
❷ Les principaux ratios issus des SIG.....	365
❸ L’utilité de la capacité d’autofinancement.....	366
❹ L’utilité et les limites du tableau de financement.....	366
❺ Le besoin en fonds de roulement d’exploitation (BFRE) normatif.....	367
❻ Le marché financier.....	369
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d’examen.....	371
Sujet 3. Aquablue – Voltec Solar – Fleurons d’Apt	383
Énoncé.....	384
Dossier ❶ Diagnostic de la structure financière.....	384
Dossier ❷ Plan de financement.....	384
Dossier ❸ Financement des déficits de trésorerie.....	386
Savoirs essentiels.....	390
❶ Les principes de l’analyse fonctionnelle et de l’analyse « liquidité/exigibilité ».....	390
❷ Le bilan financier.....	390
❸ Les agrégats et la construction du bilan fonctionnel.....	391
❹ Le plan de financement.....	392
❺ Le financement des déficits de trésorerie.....	393
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d’examen.....	395

Sujet 4. Acacia – Raymond – Agrotec	409
Énoncé	410
Dossier ❶ Diagnostic financier (société Acacia).....	410
Dossier ❷ Rentabilité économique et financière (société Raymond)	411
Dossier ❸ Structure de financement et coût du capital (société Agrotec)	412
Savoirs essentiels	422
❶ Tableau de financement – Tableau de flux de trésorerie.....	422
❷ Excédent brut d'exploitation (EBE) et excédent de trésorerie d'exploitation (ETE)	422
❸ Capacité d'autofinancement (CAF).....	423
❹ Ratios de profitabilité.....	423
❺ Besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE).....	424
❻ Ratios de structure financière.....	424
❼ Seuil de profitabilité et levier d'exploitation	424
❽ Concept de rentabilité	426
❾ Coût d'une source de financement.....	427
❿ Évaluation du coût des capitaux propres.....	428
⓫ Coût moyen pondéré du capital (CMPC)	428
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	429

UE10 – Comptabilité approfondie

Sujet 1. Société Sental	449
Énoncé	450
Dossier ❶ Immobilisation décomposée.....	450
Dossier ❷ Crédit-bail	451
Dossier ❸ Augmentation de capital.....	452
Dossier ❹ Opérations de recherche et de développement	453
Savoirs essentiels	460
❶ Immobilisations décomposées.....	460
❷ Contrat de location-financement.....	460
❸ Opérations portant sur le capital dans les SA	461
❹ Coûts de recherche et de développement	462
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen.....	463

Sujet 2. Vegan Beauty	477
Énoncé	478
Dossier ❶ Augmentation de capital.....	479
Dossier ❷ Acquisition et production d'immobilisations	479
Dossier ❸ Gestion des stocks.....	481
Dossier ❹ Financement des immobilisations.....	482

Savoirs essentiels	490
① Immobilisations incorporelles (logiciels)	490
② Évaluation des stocks	490
③ Changements comptables	491
④ Emprunts obligataires	492
⑤ Comptabilisation des droits préférentiels de souscription	492
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen	494
Sujet 3. SA Béabois	513
Énoncé	514
Dossier ① Dispositifs associant le personnel aux performances	514
Dossier ② Affectation du résultat	515
Dossier ③ Portefeuille de titres	515
Dossier ④ Travaux de clôture	516
Savoirs essentiels	523
① Dispositifs associant le personnel aux performances	523
② Affectation du résultat	523
③ Travaux d'inventaire : provisions	524
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen	526
Sujet 4. Meymac Jouets	541
Énoncé	542
Dossier ① Profession comptable	543
Dossier ② Stocks acquis à l'étranger	544
Dossier ③ Capitaux propres	545
Dossier ④ Subventions d'investissement	546
Savoirs essentiels	554
① Profession comptable	554
② Grands principes déontologiques	554
③ Critères de définition et de comptabilisation des actifs et des passifs	554
④ Évaluation des actifs	554
⑤ Dettes et créances en monnaie étrangère	555
⑥ Subventions d'investissement	556
Des savoirs aux compétences. Corrigé du sujet type d'examen	557

Bienvenue dans l'univers Expert Sup Dunod !

Conçue comme un complément aux manuels, livres de corrigés et fiches, la série « Tout l'entraînement » propose une préparation à 360° offrant aux candidats aux diplômes d'expertise comptable (diplôme de comptabilité et de gestion – DCG – et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion – DSCG) toutes les clés pour réussir.

Découpés selon les trois années d'enseignement du DCG, les ouvrages d'entraînement ont été élaborés et rédigés par des enseignants expérimentés, membres des jurys d'examen, pour répondre aux besoins de tous les candidats.

1 Un entraînement complet...

Pour chaque unité d'enseignement (UE), les sujets inédits couvrent tous les savoirs et compétences au programme. Outre les énoncés et les corrigés des sujets types d'examen, des rappels de cours synthétiques et visuels sont systématiquement proposés. Pour certains sujets, une grille d'évaluation est téléchargeable. Les sujets des précédentes éditions vous sont également offerts. Retrouvez ces compléments sur www.dunod.com/EAN/9782100829453.

2 ... dans l'esprit du nouveau programme...

Barème, base documentaire, nouvelles notions, compétences, missions... le contenu et la structure des sujets respectent scrupuleusement le format et les nouvelles exigences de chaque épreuve, pour une préparation en conditions réelles.

3 ... assorti de conseils des membres des jurys

Retrouvez toutes les recommandations des correcteurs, des explications ainsi que des compléments (articles, vidéos...) pour parfaire l'entraînement et être fin prêt le jour J.

Bonne préparation !

TABLE DE CORRESPONDANCE PROGRAMME-SUJETS

UE 2		UE 4		UE 5	
Partie ou sous-partie	Numéro du sujet	Partie ou sous-partie	Numéro du sujet	Partie ou sous-partie	Numéro du sujet
1. L'entreprise en société	1, 2, 3 et 4	1. Introduction générale au droit fiscal	1 et 3	1. Fondements et finalités de l'activité économique	1, 2, 3 et 4
2. Les principaux types de sociétés	1, 2, 3 et 4	2. L'impôt sur le revenu des personnes physiques	1 et 2	2. Le fonctionnement de l'économie de marché	1 et 2
3. L'économie sociale et solidaire et le monde des affaires	3 et 4	3. Prélèvements sociaux	1 et 3	3. Les contributions des acteurs financiers à l'activité économique	1, 2 et 4
4. Les autres types de groupements	3	4. Imposition du résultat de l'entreprise : BIC et IS	1, 2 et 3	4. La régulation publique dans une économie de marché	2, 3 et 4
5. Prévention et traitement des difficultés	4	5 et 6. Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assises sur les salaires	1, 2 et 3	5. La croissance économique : origines et enjeux	1, 2 et 3
6. Droit pénal des groupements d'affaires	1	7. Imposition du patrimoine	3	6. Les déséquilibres sociaux : explications et enjeux	1, 2 et 4
UE 6		UE 10			
Partie ou sous-partie	Numéro du sujet	Partie ou sous-partie	Numéro du sujet		
1. Le diagnostic financier des comptes sociaux	1, 2, 3 et 4	1. Profession et normalisation comptables	1, 2 et 4		
2. La politique d'investissement	1, 2 et 3	2. Actif	1, 2, 3 et 4		
3. La politique de financement	2 et 3	3. Passif	1, 2, 3 et 4		
4. La trésorerie	1, 3 et 4	4. Charges et produits	1, 2, 3 et 4		
		5. Entités spécifiques	2 et 4		

UE 2. Droit des sociétés

Sujet

Les sociétés de François Prudent

Matériel autorisé : aucun**Document autorisé :** aucun

3h

Durée de l'épreuve

1

CoefficientLe sujet se présente sous la forme de **4 DOSSIERS** indépendants :**Dossiers**

- | | | |
|----------|---|-----------------|
| 1 | Raison d'être et entreprise à mission..... | 3 points |
| 2 | Commissaire aux comptes et droit pénal | 7 points |
| 3 | Responsabilité en SNC | 4 points |
| 4 | Difficultés des entreprises | 6 points |

Le sujet comporte 6 documents :

Documents

- | | |
|----------------------------|---|
| Dossier
1 | 1. Raison d'être, entreprise à mission, intérêt élargi... quels engagements et risques ? |
| | 2. Article 1835 du Code civil, modifié par loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 – art. 169 |
| | 3. Article L. 210-10 du Code de commerce, création loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 – art. 176 |
| Dossier
2 | 4. Informations complémentaires sur le groupe Alter NRJ |
| Dossier
3 | 5. Arrêt de la Cour de cassation, chambre civile, 12 février 2013 (pourvoi n° 11-20.570) |
| Dossier
4 | 6. Statuts de la SNC Alter'O (extraits) |



La méthodologie du cas pratique est exigée, sauf mention contraire.

Si le texte du sujet, de ses questions ou de la base documentaire vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Les sociétés de François Prudent

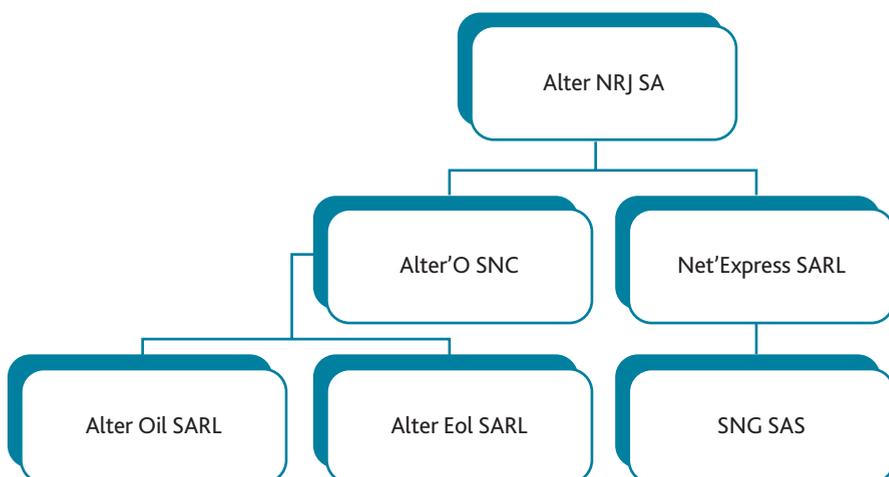
Voici près de vingt ans que François Prudent a créé le groupe Alter NRJ. Initialement positionné dans les énergies constituant des alternatives à l'électricité et au pétrole, le groupe s'est, au fil du temps et des opportunités de croissance, spécialisé dans l'installation des équipements suivants : petits barrages hydrauliques, micro-forages pétroliers, éoliennes individuelles, etc.

Le groupe Alter NRJ est aujourd'hui composé de plusieurs sociétés et, en marge de la branche principale, s'est développée une filière de nettoyage et de recyclage.

L'ensemble de ces entités clôturent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception de la SARL Alter Oil (clôture au 30 juin). François Prudent est le seul mandataire social de chacune des entités. Alter NRJ compte trois autres actionnaires, minoritaires : Anne Mauduit, qui détient 12 % des actions (et qui est également associée dans la SNC Alter'O), ainsi que Xavier Aragon et Luc Beurivage, qui détiennent tous les deux 3 %. Toutes les filiales sont détenues à plus de 90 % par leur associé direct, sauf la SAS SNG dans laquelle François Prudent détient personnellement 54 % des actions, et la SARL Alter Oil dans laquelle il détient 180 parts.

La SAS SNG est justement la dernière acquisition du groupe, réalisée en octobre 2018. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la récupération et le recyclage de déchets industriels (des huiles et des boues), qui a remporté plusieurs marchés publics municipaux, ce qui la rend très attractive malgré sa taille modeste.

Structure du groupe Alter NRJ



Dossier 1 Raison d'être et entreprise à mission

Base documentaire : documents 1, 2 et 3

En surfant sur le Web, l'attention de François Prudent est attirée par la lecture d'un article du quotidien *Les Échos*. Le groupe Alter NRJ évoluant précisément dans le domaine du développement durable, son dirigeant se pose la question de l'intérêt et des conséquences de l'adoption du statut d'entreprise à mission pour la SA Alter NRJ.

Mission

Vous êtes responsable administratif et financier d'Alter NRJ SA. François Prudent vous fournit une copie de l'article qu'il vient de lire (document 1). Vous disposez également, pour répondre à ses questions, d'extraits du Code civil (document 2) et du Code de commerce (document 3).

- 1.1. Apprécier les avantages et les inconvénients de l'adoption du statut de société à mission.
- 1.2. Schématiser le processus juridique permettant la mise en place du statut d'entreprise à mission (la méthodologie du cas pratique n'est pas exigée).

Dossier 2 Commissaire aux comptes et droit pénal

Base documentaire : document 4

François Prudent est soucieux car il vient de découvrir que la SAS SNG, loin de recycler les déchets d'origine industrielle, les a entreposés depuis 2018 sur un terrain vague lui appartenant. Les déchets ont suinté et, aujourd'hui, le responsable sécurité-environnement de Net'Express lui a indiqué que la nappe phréatique avait certainement été atteinte, causant de très graves dégâts à l'environnement, dégâts dont l'indemnisation n'a pas été provisionnée.

Le groupe est aujourd'hui en train de négocier des emprunts auprès de la banque, et François Prudent compte bien ne pas provisionner les sommes dans les comptes de la SAS SNG pour présenter des ratios acceptables, mais il craint que cela ne suffise pas. François Prudent s'interroge sur l'opportunité de déclarer la cessation des paiements de la société SNG. Cette déclaration ne pourrait être effectuée qu'après la présentation des comptes des sociétés du groupe au banquier (l'assemblée d'Alter NRJ étant prévue pour avril), mais aussi après la distribution d'un dividende dans la société SNG.

Mission

Vous êtes stagiaire auprès du procureur de la République de Reims. Votre tuteur de stage vous demande d'apprécier, au regard des documents 4 et 5, les éléments qui sont portés à votre connaissance :

- 2.1. Expliquer pourquoi il est concevable que, en dehors de la SA Alter NRJ, aucune entité ne dispose d'un commissaire aux comptes avant l'entrée de la SAS SNG dans le groupe.

- 2.2. Expliquer pourquoi l'entrée dans le groupe de la SAS SNG modifie sa situation sur ce point (la méthodologie du cas pratique n'est pas exigée).
- 2.3. Déterminer les trois qualifications pénales susceptibles de s'appliquer si les comptes de la SAS SNG sont arrêtés selon les orientations visées par François Prudent (absence de provision), présentés en assemblées d'associés, puis aux banques prêteuses, et que la distribution de dividendes est effectuée.
- 2.4. Après avoir rappelé les missions du CAC, indiquer quelle doit être sa réaction dans la situation de la SAS SNG.

Dossier 3 Responsabilités en SNC

Base documentaire : document 5

Depuis quelques mois, la SNC Alter'O connaît des difficultés de trésorerie en raison d'une concurrence sévère sur le marché. La SNC n'a pas honoré dans les délais la facture de son imprimeur, malgré la mise en demeure de celui-ci.

Ce dernier connaît bien Anne Mauduit et décide de lui demander de régler personnellement la facture à la place de la société.

François Prudent a par ailleurs pris un certain nombre de décisions dans la SNC : il a ainsi fixé seul sa rémunération, n'estimant pas nécessaire de déranger Anne Mauduit. Il a également décidé de vendre le fonds de commerce, estimant que cet acte était un arbitrage de gestion, dans la mesure où celui-ci est aujourd'hui très bien valorisé sur le marché. Enfin, il a négocié un emprunt auprès du Crédit de la Mutualité, la banque de la SNC, pour un montant de 15 000 €.

Mission

Vous êtes stagiaire auprès de Me Robinson, avocat de François Prudent. Me Robinson vous demande de préparer les réponses à apporter à son client.

- 3.1. Conseiller Anne Mauduit dans la situation qui l'oppose à l'imprimeur.
- 3.2. Déterminer le problème juridique posé à la Cour de cassation à l'occasion de l'arrêt du 12 février 2013 (document 5). Identifier les règles applicables et la réponse de la Cour (la méthodologie du cas pratique n'est pas exigée).
- 3.3. Vérifier si chacun des actes de François Prudent est valable.

Dossier 4 Difficultés des entreprises

Base documentaire : document 6

À la clôture des comptes de la SARL Alter Oil, le 30 juin 2020, les capitaux propres s'élèvent à 15 000 € alors que le capital est de 40 000 € (répartis en 400 parts). La prochaine assemblée des associés est prévue le 23 décembre 2020. La SARL n'a pas de commissaire aux comptes. Compte tenu des difficultés que traversent déjà la SNC Alter'O et la SAS SNG, François Prudent ne tient pas à la poursuite d'activité de la SARL.

Mission

Stagiaire auprès de Jean Cisco, expert-comptable de la SARL Alter Oil, vous devez préparer le dossier relatif à la prochaine assemblée générale. Vous vous appuyez sur le document 6 pour répondre aux questions de l'expert-comptable.

- 4.1. Décrire la procédure à suivre compte tenu de la situation comptable de la SARL Alter Oil au 30 juin 2020.
- 4.2. Rédiger la lettre de convocation de l'assemblée du 23 décembre 2020 (la méthodologie du cas pratique n'est pas exigée).
- 4.3. Indiquer de façon générale les formalités à effectuer à l'issue de l'assemblée, puis les appliquer compte tenu de la position de François Prudent au regard des difficultés de la SARL.

Raison d'être, entreprise à mission, intérêt élargi... quels engagements et risques ?

La Loi Pacte fixe de nouveaux enjeux aux entreprises afin de les inciter à considérer l'impact de leurs décisions, sans pour autant y attacher des sanctions tangibles en cas de manquement.

Jusqu'ici, une entreprise devait avoir un objet licite, c'est-à-dire être constituée pour réaliser des activités ne portant pas atteinte à l'ordre public. Depuis l'adoption de la loi Pacte et la modification de l'article 1833 du Code civil, la société doit désormais être **gérée « dans son intérêt social**, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». De quoi s'agit-il vraiment ? S'interroger sur le niveau des salaires pratiqués dans l'entreprise, l'égalité de traitement entre hommes et femmes ? Se questionner sur la localisation des implantations ? Difficile de déterminer la notion visée par la loi. « La rédaction de l'article est critiquée, car l'intérêt social n'est pas vraiment défini. Je ne suis pas certain que cela ait beaucoup d'incidence au quotidien d'un point de vue juridique, commente Nicolas Borga, professeur de droit à l'université Jean-Moulin-Lyon-III et membre du comité scientifique du cabinet Fiducial Legal by Lamy. D'autant qu'il est prévu dans l'article 1844-10 du Code civil qu'il n'est pas possible d'obtenir la nullité d'un acte en cas de contrariété au second alinéa de l'article 1833. » Il existe en revanche un risque que cela encourage les actions tendant à rechercher la responsabilité des dirigeants. « La prise en considération des aspects environnementaux et sociaux pèse au premier chef sur les dirigeants. Ne pas prendre en compte ces enjeux revient désormais à violer une règle légale, ce qui, nécessairement, constitue une faute », renchérit Nicolas Borga.

Une possible suppression du statut

Le **statut de société à mission**, également prévu par la loi Pacte, est plus engageant. Pour Bruno Dondero, avocat associé au sein du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats, la démarche est loin d'être anodine : « Si un dirigeant se contente d'inscrire sa démarche dans les statuts, et qu'il ne fait rien pour prendre en compte les enjeux sociaux ou environnementaux dans ses choix, ou que son comportement est contraire à ses engagements, le ministère public ou toute personne intéressée, comme un fournisseur, un client ou une organisation associative, pourra demander la suppression de la mention », prévient l'avocat.

Les risques qui pèsent sur le dirigeant sont-ils aussi importants pour la **raison d'être** ? Pas si sûr. « Les conséquences juridiques de cette nouvelle notion sont assez incertaines. Cela dépend en partie de la façon dont la raison d'être est rédigée dans les statuts, tout en sachant que les associés pourront la modifier ou la supprimer. **Plus elle est précise, plus elle sera contraignante** », estime Nicolas Borga. Mais une raison d'être définie de façon excessivement large pourrait également avoir des effets pervers tant son champ d'application serait vaste et tant elle donnerait prise à interprétation.

Des labels pour sortir du lot

Une entreprise, dont la raison d'être serait de promouvoir le travail en France, qui déciderait de fermer une usine et de la délocaliser dans un pays où les coûts de production sont moins élevés, pourrait être chahutée. « Une association pourrait se plaindre des effets d'une telle décision. Mais pourra-t-on reprocher à cette société d'avoir méconnu

...

...

sa raison d'être lorsqu'elle sera en mesure d'établir qu'il en allait de sa survie et que son intérêt social commandait la prise d'une telle décision ? C'est improbable, poursuit Nicolas Borgia. La raison d'être pourrait donc plus s'apparenter à un outil marketing. » Pour éviter qu'elle ne se limite à un effet de mode, sans lien avec la stratégie, les entreprises peuvent se tourner vers des labels. Des agréments comme Esus (entreprise solidaire d'utilité sociale), le **label Lucie**, ou **B Corp**, dont l'objectif est d'identifier et de faire progresser les entreprises qui intègrent à leurs activités des objectifs sociaux et environnementaux, vont réellement prendre de l'ampleur et devenir le moyen le plus évident de repérer les entreprises qui s'engagent.

Mallory Lalanne, *Les Échos*

Document 2

Article 1835 du Code civil, modifié par loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 – art. 169

Les statuts doivent être établis par écrit. Ils déterminent, outre les apports de chaque associé, la forme, l'objet, l'appellation, le siège social, le capital social, la durée de la société et les modalités de son fonctionnement. Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

www.legifrance.gouv.fr

Document 3

Article L. 210-10 du Code de commerce, création loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 – art. 176

Une société peut faire publiquement état de la qualité de société à mission lorsque les conditions suivantes sont respectées :

1. Ses statuts précisent une raison d'être, au sens de l'article 1835 du Code civil ;
2. Ses statuts précisent un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité ;
3. Ses statuts précisent les modalités du suivi de l'exécution de la mission mentionnée au 2°. Ces modalités prévoient qu'un comité de mission, distinct des organes sociaux prévus par le présent livre et devant comporter au moins un salarié, est chargé exclusivement de ce suivi et présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion, mentionné à l'article L. 232-1 du présent code, à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission ;
4. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux mentionnés au 2° fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités et une publicité définies par décret en Conseil d'État. Cette vérification donne lieu à un avis joint au rapport mentionné au 3° ;
5. La société déclare sa qualité de société à mission au greffier du tribunal de commerce, qui la publie, sous réserve de la conformité de ses statuts aux conditions mentionnées aux 1° à 3°, au registre du commerce et des sociétés, dans des conditions précisées par décret en Conseil d'État.